



Avenant N°1 aux Instructions de Course

(Les modifications sont en mauve)

IC 1.3. RSO 2024 - 2025

IC 1.4. La partie B, section II du RIPAM (COLREG) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV, entre l'heure du coucher du soleil (20h30) et celle du lever du soleil (7h50) (heure locale).

IC 3.1 Les bureaux de l'organisation générale de l'épreuve, de la Direction de Course, du Comité de Course, Comité Technique, sont situés **dans le bâtiment de la Cité de la voile.**

Le jury sera situé dans la salle Absolute Dreamer situé au-dessus de Groix et Nature.

IC 3.2 L'équipe DC est joignable du lundi 9 septembre 10h au dimanche 15 septembre 20h.

3.3 Le tableau d'affichage officiel est disponible sur le site officiel de la course :

<https://www.defi-azimut.net/fr/le-defi-azimut/documents>

IC 12.3 Rappel individuel : [DP] -[NP]

Départ anticipé : Selon la règle test RE21-01 de World Sailing, quand un bateau ne prend pas le départ conformément à la définition « Prendre le départ », il ne doit pas revenir du côté prédépart de la ligne de départ. Il recevra, sans instruction, une pénalité de **1 heure** pour les **48h** et de **15 minutes** pour le **Tour de Groix**. Cette pénalité sera à **effectuer en accord avec la DC**, dans les **12 premières heures** de course pour la course de **48 H** dans la **première demi-heure** pour le **Tour de Groix**.

IC 15.2 est supprimé

~~15.2 — Pénalités de remplacement pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 des RCV ou à une règle de la section B du RIPAM quand elle remplace le chapitre 2 :~~

IC 16 "48h Azimut" La fermeture de la ligne d'arrivée sera effective le samedi 14 septembre 2024 à **22h00**. "Tour de Groix Azimut" La fermeture de la ligne d'arrivée sera effective le dimanche 15 septembre **2024** à 16h00.

IC 19.1 **Avant chaque épreuve, un bateau qui ne prend pas le départ, doit le signaler par écrit à la DC direction-de-course@defi-azimut.net . S'il est déjà sur l'eau il doit le faire par VHF à la DC.**

IC 19.2 Un bateau qui abandonne doit le signaler à la Direction de course aussitôt que possible à direction-de-course@defi-azimut.net ou N° téléphone : 06.80.07.62.20 La Direction de Course le signalera immédiatement au comité de course.

IC 19.5 Port de la brassière de sauvetage :

Pour toute les courses, Le port de l'équipement individuel de flottabilité est obligatoire sur le pont du bateau, dès l'appareillage jusqu'au retour au ponton de course.

Le pont est défini par l'ensemble de l'enveloppe extérieure du bateau. C'est-à-dire qu'il est obligatoire de porter une brassière de sauvetage dès lors que le skipper le veilleur ou l'OBR n'est pas protégé par un roof ou un cockpit.

Annexe 2 – zones de course

La zone de départ des 48H D'AZIMUT sera: soit située dans **les Courreaux de Groix**

Annexe A3.2.1 Pour prévenir les bateaux, un pavillon orange sera envoyé avec un signal sonore sur le bateau comité départ, pour l'ouverture des runs. Pour la fermeture de la ligne de départ des runs le pavillon orange sera affalé

Annexe A3.2.6 Fonctionnement

Supprimer la phrase : ~~Le port de gilet est obligatoire à bord des bateaux de la course depuis l'appareillage jusqu'à leur retour au ponton de course.~~

Annexe A3.3.5 Procédure d'arrivée

Un auto-pointage pour l'arrivée devra être réalisé, le samedi 14 septembre 2024 après 18H00 ou en cas d'absence du bateau comité en envoyant un SMS au 06.80.07.62.20 ou par email: direction-de-course@defi-azimut.net

Annexe A3.4.5 Parcours

- 1- Départ
- 2- **Pointe de Pen-Men à laisser à bâbord**
- 3- **#Bouée cardinale Sud "les Chats" à contourner à bâbord**
47°35,80 Nord et 3°23,50 Ouest
- 4- **#Bouée cardinale Est "Edouard de Cougy" à contourner à bâbord**
47°37,93 Nord et 3°23,89 Ouest
- 5- **Bouée cardinale Nord "basse Mérite" à laisser à bâbord**
47°38,84 Nord et 3°25,54 Ouest
- 6- **Bouée cardinale Est "Speerbrecker" à laisser à bâbord**
47°39,10 Nord et 3°26,34 Ouest.
- 7- Arrivée :

Annexe 7 -DECLARATION DÉPART

Nom du Bateau (Name of the Boat) :**Nom :**

N°bateau :

Annexe 8 – DECLARATION VOILE

Déclaration à faire sur PAPIER ou par MAIL à remettre au plus tard **à la DC** au Briefing Départ du jeudi 12 septembre 2024 **11h**

Affiché le 10 septembre 2024 à 19h30

La DC et le PCC